Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

Héritage arrière grand-père

Par juliesoub

Bonjour,

Je me rend compte aujourd'hui que mon arrière grand père décédé il y à 25 ans a toujours une échoppe dans le centre de bordeaux. Ses enfants (décédés se sont déshérités à l'époque), ses petits enfants déshérités aussi. Il ne reste plus que ma s?ur et moi (de ce cotés de la famille pour l'autre coté je ne sais pas): arrière petite fille. Quelles sont les démarches à faire? Pensez vous qu'il serait possible de récupérer cette petite échoppe? L'état va t il chercher s'il y a d'autres arrières petits enfants?
Merci d'avance de vos réponses

Par Tisuisse1

S'agissant d'un bien immobilier, voyez impérativement un notaire.

Par consulteravocatparis

Vous avez besoin d'un conseil juridique, une aide juridique, question juridique, assistance ou consultation posez là à un de nos avocats ou un de nos juristes. C'est confidentiel et gratuit, il suffit d'un petit clic sur http://consulter-avocat.fr/ ou d'appeler le (+33) 09 70 40 80 87
http://consulter-avocat.fr/ respecte une charte de qualité très complète afin de vous offrir le meilleur service possible en France, en Belgique, au Luxembourg et en suisse.
Toutes nos réponses sont gratuites et certifiées par notre cabinet d'avocats spécialisé dans tous les domaines et vous offre un véritable engagement de qualité.il vous suffit de cliquer sur ce lien http://consulter-avocat.fr/ ou d'appeler le (+33) 09 70 40 80 87

Par Tisuisse1

Téléphone commençant par 0970 = numéro surtaxé, donc arnaque.